



Séance du :

08/05/2023

Date de la convocation :

28 avril 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2023 _ 24	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt-trois et le huit mai à 10h,  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents :** MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José –  
GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François.

**Secrétaire de séance :** TROIN François

**Objet : LOCATION TEMPORAIRE DE 3 places de parking situées à l'Aire de  
Camping-Car**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de location temporaire de la part de M. Didier CAPPADONA gérant de la Pizzeria « Le Rouable » qui souhaiterait occuper 3 emplacements de Camping-Car, durant la période estivale, du 15 mai 2023 au 15 octobre 2023.

Le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'opportunité de cette location et sur le montant du loyer à proposer.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, DECIDE:**

- **DE REpondre** favorablement à cette demande de location,
- **D'ACCEPTER** de louer 3 emplacements de Camping-Car, du 15 mai 2023 au 15 octobre 2023.
- **DE FIXER** le montant de location temporaire de 3 emplacements de camping-car à **SOIXANTE EUROS (60,00 €)** par mois.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de location précaire avec M. CAPPADONA Didier

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture  
le: 09 MAI 2023  
et publication le: 09 MAI 2023

Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

